

**Procès-verbal de la réunion des conseils d'administration des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé, maintenant devenus le conseil d'administration de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire, tenue le 7 juillet 2021**

Une réunion virtuelle du conseil d'administration de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire a eu lieu le 7 juillet 2021, à 9 h.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Membres avec droit de vote :	Joe Parker, président du conseil d'administration Glenna Raymond, vice-présidente Carol Annett, membre du conseil d'administration Anne Campbell, membre du conseil d'administration Eugene Cawthray, membre du conseil d'administration Michael Dibden, membre du conseil d'administration Stephan Plourde, membre du conseil d'administration
Absences motivées :	<b>Aucune</b>
Membres du personnel présents :	Donna Cripps, directrice générale intérimaire Barbara Bell, vice-présidente, Qualité et risques Lisa Burden, vice-présidente, Soins à domicile et en milieu communautaire Karin Dschankilic, vice-présidente, Finances et services généraux Miranda Ingribelli, vice-présidente, Gestion des personnes et des talents Marla Krakower, vice-présidente, Services aux employés, expérience des employés et relations publiques Jeffery Simser, directeur des Services juridiques – organismes Erica Jeffery, adjointe de direction pour le conseil d'administration, secrétaire de séance
Invités :	Nissa Shariff, Tyler Totman, Brock Hovey, Karen Lumsden, Cindy Ward, Jutta Schafler Argao, Angela Burden, Debbie Roberts, Claire Ludwig, Kerby Audet, Tini Le et and Martina Rozsa

**A. Convocation de la réunion**

**A.1 Ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 9 h 02.

**A.2 Adoption de l'ordre du jour du 7 juillet 2021**

Anne Campbell propose, avec l'appui de Michael Dibden,

QUE l'ordre du jour du 7 juillet 2021 soit adopté sans modification.

La proposition est soumise au vote et

ADOPTÉE.

**A.3 Conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

**Suivi : Le Comité de gouvernance et le directeur des services juridiques discuteront de la politique régissant les conflits d'intérêts pour les organismes de SSDMC.**

## **B. Résolutions en bloc**

### **B.1 Résolutions en bloc**

Aucune

## **C. Nouvelles/Autres affaires**

### **C.1 Introduction aux soins à domicile et en milieu communautaire**

La directrice générale intérimaire livre une introduction aux activités de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC), y compris les services de soins à domicile, les soins communautaires, les soins à domicile gérés par la famille, le soutien sur place dans les établissements de soins actifs, le placement en foyers de soins de longue durée et les services de renseignements et de renvois. Un aperçu très général du budget, de la main-d'oeuvre et des principaux défis est aussi donné.

Le conseil d'administration note le rôle des membres de la famille en tant que soignants des patients ainsi que les services coordonnés par l'entremise de SSDMC. Les membres discutent aussi du besoin de rationaliser le système de santé afin de pouvoir adapter les soins dans la communauté en fonction de la santé de la population.

Un aperçu très général de Health Insurance Reciprocal of Canada (HIROC) est présenté au conseil d'administration.

**Suivi : Le personnel fournira les plus récentes informations sur les effectifs qui desservent les patients à domicile : personnel de SSDMC, organismes fournisseurs de services (OFS) et soignants.**

**Suivi : Le personnel invitera Adelsteinn Brown à livrer un aperçu des équipes Santé Ontario (ESO) à une réunion du conseil d'administration.**

**Suivi : Le personnel invitera HIROC à faire une présentation sur la couverture pour les membres du conseil d'administration.**

### **C.2 Nomination des dirigeants et des membres des comités**

#### **a. Nomination de la secrétaire du conseil d'administration**

Joe Parker propose, avec l'appui de Stephan Plourde,

QUE, malgré toute nomination antérieure, la directrice générale intérimaire, Donna Cripps, soit par la présente nommée secrétaire de chacun des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) conformément à l'article 6.07 du règlement administratif n° 1 des RLISS, à compter du 7 juillet 2021 jusqu'à ce que la directrice générale intérimaire cesse d'occuper le poste ou jusqu'à ce que cette résolution soit modifiée et remplacée par le conseil d'administration, selon la première de ces éventualités.

La proposition est soumise au vote et

ADOPTÉE.

### **C.3 Comités du conseil d'administration**

#### **a) Comités permanents**

Il est proposé de former cinq comités du conseil d'administration, chacun ayant pour but d'incorporer l'équité et la diversité dans la fonction de gouvernance de SSDMC. Les membres discutent de la possibilité de modifier le nombre de comités étant donné le nombre actuel de membres du conseil d'administration. Ils discutent aussi de l'alignement potentiel de comités, par exemple du Comité d'intégration des services et du Comité sur la qualité. Les membres indiquent que pour l'instant, il n'y a aucun besoin pressant de former un comité sur l'innovation. En bout de ligne, le président du conseil d'administration souhaiterait que le conseil d'administration soit composé de dix membres et qu'aucun membre ne siège qu'à plus de deux comités.

**Suivi : Les membres sont invités à songer à quel(s) comité(s) ils aimeraient siéger, à fournir leur rétroaction sur le mandat et à faire un suivi auprès du président du conseil d'administration. Le personnel ajoutera à l'ordre du jour un point à ce sujet.**

#### **b) Comité de recrutement d'une directrice générale ou d'un directeur général**

Le conseil d'administration discute de la création d'un comité pour recruter une directrice générale ou un directeur général permanent. Ce comité présentera des conseils et des recommandations au conseil d'administration.

Joe Parker propose, avec l'appui de Glenna Raymond,

QUE le Comité de recrutement d'une directrice générale ou d'un directeur général soit, par la présente, établi et composé de Carol Annett (présidente), d'Anne Campbell et de Stephan Plourde.

La proposition est soumise au vote et

ADOPTÉE.

### **C.4 Priorités du conseil d'administration**

#### **a) Protocole d'entente avec Santé Ontario**

Un protocole d'entente provisoire est présenté au conseil d'administration. Ce protocole transitionnel appuiera la dissociation du personnel de Santé Ontario (SO) des organismes de SSDMC.

#### **b) Accords de relations de SSDMC**

Des discussions sur le cadre de responsabilisation de SSDMC sont en cours. Les organismes de SSDMC devront avoir des documents définissant les relations avec le gouvernement, par l'entremise du ministère de la Santé, et leur organisme sœur, SO.

**Suivi :** Le président du conseil d'administration tiendra les membres au courant de la préparation des documents de relations.

**Suivi :** Le personnel fera les arrangements nécessaires pour qu'un aperçu de l'état actuel et futur de SO et des ESO soit préparé pour concorder avec la présentation à coordonner avec Adelsteinn Brown.

### **c) Directives**

La directrice générale intérimaire présente l'ébauche d'une directive du ministre concernant la délégation d'un pouvoir de direction limité à SO pour ce qui est du rôle de SSDMC dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

**Suivi :** Si cette directive est finalisée, le président la présentera à une réunion ultérieure du conseil d'administration.

### **C.5 Plan de travail annuel du conseil d'administration et des comités**

Ce point est reporté.

### **C.6 Actes constitutifs**

#### **a) Loi pour des soins interconnectés**

Acte remis à titre informatif

#### **b) Loi sur l'intégration du système de santé local (LISSL)**

Acte remis à titre informatif

#### **c) Règlements administratifs des RLISS**

Acte remis à titre informatif

### **C.7 Rapport de Price Waterhouse Cooper (PwC) sur la stabilité**

Nissa Shariff et Tyler Totman, de PwC, livrent un aperçu de leur rapport sur la stabilité pour SSDMC, plus particulièrement sur la situation actuelle, afin d'appuyer l'élaboration de l'aménagement organisationnel futur. Deux principaux domaines de risque ont été relevés : [1] Ressources humaines et organisme et [2] Technologie et données.

Le système Quadrant (système de paie) et le Système de renseignements concernant la santé du client (CHRIS) sont deux technologies habilitantes devant faire l'objet d'une discussion plus poussée.

**Suivi :** Le personnel fournira un compte rendu sur le système Quadrant à la réunion du conseil d'administration du mois d'août.

### **C.8 Fréquence des réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est d'accord que les réunions aient lieu aux dates proposées (le premier mercredi du mois pendant les quatre ou cinq prochains mois).

**Suivi : Les membres qui ne peuvent assister à une réunion doivent le signaler à la secrétaire à des fins de calcul du quorum.**

### **C.9 Questions opérationnelles**

#### **a) Technologie et innovation**

Aucun point à discuter.

#### **b) Indicateurs de rendement**

Aucun point à discuter. Un compte rendu sera présenté à la réunion du conseil d'administration du mois d'août.

#### **c) Stratégie en matière de ressources humaines**

Un aperçu de la stratégie en matière de ressources humaines de SSDMC est présenté à titre informatif. Le personnel commencera immédiatement à dresser un bilan des postes vacants et des rôles intérimaires à l'échelle de la province, puis s'emploiera à pourvoir ces postes et rôles. La directrice générale intérimaire et les membres de la direction ont continué de véhiculer des messages sur l'importance et la valeur des employés syndiqués et non syndiqués.

Le conseil d'administration se dit intéressé à mieux comprendre la main-d'œuvre syndiquée ainsi que le processus de recrutement et de maintien en poste de celle-ci. En raison des rôles intérimaires, le conseil d'administration cherche aussi à se renseigner sur les indemnités de départ.

La directrice générale intérimaire note que le ministère de la Santé s'affaire à élaborer et finaliser un cadre de rémunération pour les cadres supérieurs. Une fois terminé, le cadre sera présenté au conseil d'administration.

#### **d) Rapport du Comité des finances**

##### **a) Budget et plan pour 2021-2022**

Un aperçu des activités bancaires, de la délégation de pouvoirs, du budget, des résultats cumulatifs de l'exercice et de la présentation de rapports mensuels de SSDMC est livré. Les équipes financières des 14 organismes de SSDMC travailleront pour assurer des budgets équilibrés à l'échelle provinciale.

Glenna Raymond quitte la réunion à 12 h 30.

##### **b) Délégation de pouvoirs par les conseils d'administration des RLISS à la direction**

Le conseil d'administration passe en revue l'ébauche de la politique de délégation des pouvoirs à la directrice générale.

Joe Parker propose, avec l'appui d'Eugene Cawthray,

QUE le conseil d'administration approuve la politique de délégation de pouvoirs par les conseils d'administration des RLISS à la directrice générale (voir l'annexe B ci-jointe) et que cette politique entre en vigueur le 7 juillet 2021, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée par le conseil d'administration.

La modification est soumise au vote et

ADOPTÉE.

**Suivi : Le Comité des finances passera en revue les arrangements concernant la délégation de pouvoirs.**

#### **D. Séance à huis clos**

Joe Parker propose, avec l'appui de Stephan Plourde,

QUE les membres du conseil d'administration de SSDMC se retirent à huis clos à 12 h 37 pour discuter de questions d'intérêt juridique et publique et ainsi que de questions relatives au personnel.

La proposition est soumise au vote et

ADOPTÉE.

#### **E. Levée de la séance**

Après le retour à la séance publique, Eugene Cawthray propose, avec l'appui de Carol Annett,

QUE la séance soit levée.

La proposition est soumise au vote et

ADOPTÉE.

La séance du conseil d'administration de SSDMC est levée à 13 h 10.

Copie originale signée par

Le 4 août 2021

\_\_\_\_\_  
Joe Parker, président du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Date

Copie originale signée par

Le 4 août 2021

\_\_\_\_\_  
Donna Cripps, secrétaire générale

\_\_\_\_\_  
Date

## Annexe A : Noms légaux et raisons sociales des organismes de SSDMC

Nom légal	Raison sociale officielle (anglais)	Raison sociale officielle (français)
Central East Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Home And Community Care Support Services Central East	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Est
Central Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Home And Community Care Support Services Central	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre
Central West Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Home And Community Care Support Services Central West	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Ouest
Champlain Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Home And Community Care Support Services Champlain	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Champlain
Erie St. Clair Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Home And Community Care Support Services Erie St. Clair	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair
Hamilton Niagara Haldimand Brant Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Home And Community Care Support Services Hamilton Niagara Haldimand Brant	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant
Mississauga Halton Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Home And Community Care Support Services Mississauga Halton	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Mississauga Halton
North East Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Home And Community Care Support Services North East	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Nord-Est
North Simcoe Muskoka Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Home And Community Care Support Services North Simcoe Muskoka	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka
North West Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Home And Community Care Support Services North West	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Nord-Ouest
South East Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Home And Community Care Support Services South East	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Est

South West Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Home And Community Care Support Services South West	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest
Toronto Central Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Home And Community Care Support Services Toronto Central	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto
Waterloo Wellington Local Health Integration Network / Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Home And Community Care Support Services Waterloo Wellington	Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Waterloo Wellington



## Annexe B

### Politique de délégation des pouvoirs par les conseils d'administration des RLISS à la direction générale

Approuvée le 7 juillet 2021

1. Les transactions ci-dessous sont considérées comme un risque moindre sur le plan de la délégation de pouvoirs et sont déléguées à la direction générale de chacun des 14 RLISS :

a) La conclusion d'ententes de service avec des entités et le versement de paiements à celles-ci afin de fournir des soins directs aux patients pour lesquels le ministère de la Santé a prévu des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les organismes fournisseurs de services et les maisons de retraite.

b) Le versement de paiements liés à la paie périodiques aux employés des entités.

c) Le versement d'une rémunération au rendement pour tous les employés de l'entité conformément à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*.

d) Le versement de retenues à la source périodiques aux instances gouvernementales (Régime de pensions du Canada, assurance-emploi, impôt-santé des employeurs, impôt sur le revenu, régime d'indemnisation de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, etc.).

e) Le versement de prestations périodiques aux fournisseurs, p. ex. les prestations de retraite et le régime d'avantages sociaux collectif.

f) Le versement de paiements pour les contrats de fournisseurs qui ont été conclus conformément à la directive sur l'approvisionnement pour la Fonction publique de l'Ontario, sans recours au processus de sollicitation d'une source unique.

g) L'exécution de baux de location ayant une valeur annuelle de 25 000 \$ ou moins qui sont liés à la prestation de soins directs et dont la durée n'excède pas une année.

Tous les baux ou tous les accords de location ayant une valeur supérieure à 25 000 \$ doivent être soumis au Comité des finances, de la vérification et de l'information aux fins d'examen avant que la direction générale n'entreprenne des négociations concernant la prolongation du bail. Les conseils d'administration des RLISS signaleront au ministère qu'ils ont chargé la direction générale des RLISS de négocier directement et de conclure de tels baux concernant les soins directs lorsque la valeur annuelle du paiement de location n'excède pas 25 000 \$ et que la durée du bail n'excède pas une année.

2. Le conseil d'administration a délégué à la direction générale des RLISS le pouvoir d'établir des procédures et d'autres délégations de pouvoirs selon les pratiques habituelles pour les transactions à risque moindre, énoncées au paragraphe 1 ci-dessus, afin de permettre le déroulement des activités quotidiennes des RLISS.

3. Les conseils d'administration des RLISS délèguent aux ressources humaines ce qui suit :

a) Avant la tenue de discussions avec les candidats et candidates à un emploi, la direction générale des RLISS examinera et appuiera l'embauche permanente des vice-présidents et des personnes des échelons supérieurs des RLISS.

b) Avant de communiquer avec les personnes concernées, la direction générale des RLISS approuvera tous les départs et toutes les indemnités de départ, y compris les lettres de cessation d'emploi, pour les vice-présidents et les personnes des échelons supérieurs qui quittent l'organisme.

4. Les transactions suivantes représentent un risque élevé sur le plan de la délégation de pouvoirs et doivent être approuvées par le conseil d'administration (ou le comité approprié délégué du conseil d'administration) :

a) L'exécution de contrats ou d'ententes avec des fournisseurs exclusifs.

b) L'exécution de nouveaux contrats d'emploi ainsi que de révisions ou de modifications aux contrats actuels pour les employés de l'entité, y compris les membres de la direction, autres que les contrats d'emploi standard fournis à tous les employés.

c) Le versement de paiements au titre des primes d'emploi ou des prestations autres que les paiements liés à la paie pour les membres de la direction de l'entité.

d) Le versement de paiements aux membres de la direction de l'entité autres que les paiements liés à la paie et aux dépenses des employés périodiques à risque moindre.

e) Le versement des paiements pour une catégorie d'immobilisations dont l'achat excède 75 000 \$.

f) Les contrats ou ententes d'une durée de trois ans ou plus conclus avec un tiers, exception faite des contrats d'emploi conclus avec des employés de l'entité autres que les membres de la direction.

g) L'établissement de mandats des négociations collectives.

h) L'exécution de tout changement dans la structure organisationnelle.

5. La présente politique de délégation des pouvoirs par les conseils d'administration des RLISS à la direction générale remplace toute délégation de pouvoirs antérieure, ou partie de celle-ci, relative à chacun des RLISS, qui va à l'encontre des délégations de pouvoirs énoncées dans le présent document, et ce à compter de la date de la présente politique.